## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 22 novembre 2017 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de Mayotte

NOR: TRER1734418A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 221-3 et R. 221-13,

## Arrête

**Art. 1**er. – L'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air « HAWA Mayotte », au titre de l'article L. 221-3 du code de l'environnement, est renouvelé jusqu'au 15 décembre 2019. Cet agrément est valable à Mayotte.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 novembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation : Le directeur général de l'énergie et du climat, L. MICHEL